Projet financé par
l'Union européenne

PROJET EUROMED JUSTICE III

EUROMED

COMPOSANTE I
ACCÈS À LA JUSTICE ET AIDE JUDICIAIRE

SF 1
Séminaire de formation

« Politique judiciaire, gouvernance et compétences du pouvoir judiciaire, et qualité de la justice »

Lisbonne (PT), du 21 au 23 octobre 2014

Ordre du jour

Projet financé par
l'Union européenne

EUROMED

PROJET EUROMED JUSTICE III

COMPOSANTE I

ACCÈS À LA JUSTICE ET AIDE JUDICIAIRE

SF 1.4 : Quatrième séminaire de formation

« Politique judiciaire, gouvernance et compétences du pouvoir judiciaire,

et qualité de la justice »

Lisbonne (PT), du 21 au 23 octobre 2014

ORDRE DU JOUR

Lundi 20 octobre 2014

19h30 – 21h00 Dîner pour les représentants des pays partenaires du Voisinage Sud.

Mardi 21 octobre 2014

09h00 – 09h15 **Enregistrement des participants.**

09h15 – 09h30 **Discours de bienvenue**

Représentant du ministère de la Justice portugais *(à confirmer)*

Andrés SALCEDO VELASCO, Chef d'équipe, Projet EuroMed Justice III, Barcelone (ES)

09h30 – 09h45 **Présentation du Projet EuroMed Justice III. Principales questions proposées pour la discussion, programme de travail et méthodologie à suivre durant le séminaire.**

Andrés SALCEDO VELASCO

José María FERNÁNDEZ VILLALOBOS, Responsable de formation, Projet EuroMed Justice III, Barcelone (ES)

09h45 – 10h45 **Gouvernance et compétences du pouvoir judiciaire : quels sont les modèles et tendances actuels au niveau international au regard de la répartition des compétences en matière de gouvernance entre le pouvoir judiciaire et l'administration de la justice ? (I)**

Séance introductive

Andrés SALCEDO VELASCO

José María FERNÁNDEZ VILLALOBOS

10h45 – 11h15 Pause café

11h15 – 13h30 **Le scénario européen : référence spéciale à l'avis numéro 10 du Conseil consultatif de juges européens (CCJE)**

Orlando ALFONSO, Représentant du Conseil consultatif de juges européens, juge à la Cour de cassation, Portugal.

Débat

13h30 – 14h30 Déjeuner

14h30 – 16h00 **Réflexion sur : Gouvernance et compétences du pouvoir judiciaire : quels sont les modèles et tendances actuels au niveau international au regard de la répartition des compétences en matière de gouvernance entre le pouvoir judiciaire et l'administration de la justice ? (II)**

Jean FAHED, Juge*,* Président du Conseil supérieur de la magistrature, Liban ; et *Hany Fathy GEORGY ABDELMALEK*, Juge à la Cour d'appel, Service de la coopération internationale, ministère de la Justice, Egypte.

16h00 – 16h30 Pause café

16h30 – 17h30 **Le scénario dans les pays partenaires du Voisinage Sud : la nouvelle expérience marocaine, la nouvelle Constitution tunisienne, l'autorité judiciaire dans la nouvelle Constitution égyptienne, le modèle jordanien, le modèle israélien et le modèle libanais concernant la répartition des compétences en matière de gouvernance entre le pouvoir judiciaire et l'administration de la justice. (I)**

(Représentants des pays partenaires du Voisinage Sud)

Débat

***** Fin de la première journée *****

Mercredi 22 octobre 2014

09h30 – 11h00 **Le scénario de l'UE : recommandations du Réseau européen des Conseils de la Justice (RECJ). Evolution présente et future dans les Etats membres de l'UE concernant les modèles de répartition des compétences entre le Conseil de la magistrature, le ministère de la Justice et les autres acteurs du pouvoir judiciaire.**

Geoffrey VOS, Tt. Honourable Lord Justice, Royal Courts of Justice, Londres, Royaume-Uni ; Représentant du Réseau européen des Conseils de la Justice.

Débat

11h00 – 11h30 Pause

11h30 – 13h00 **Quelles sont les principales tendances concernant la répartition des compétences en matière de gouvernance entre le pouvoir judiciaire et l'administration de la justice ?**

Virgil Ivan CUCU, Maître de conférences, Centre européen de la magistrature et des professions juridiques, IEAP Luxembourg.

Débat

13h00 – 14h30 Déjeuner

14h30 – 16h00 **Rôle et position des procureurs par rapport à la répartition des compétences entre le Conseil de la magistrature et les autres acteurs.**

João Manuel DA SILVA MIGUEL, Procureur général adjoint, Cour suprême, Portugal; ancien président du Conseil consultatif des procureurs européens (CCPE)

Débat

16h00 – 16h30 Pause café

16h30–17h30 **Le scénario dans les pays partenaires du Voisinage Sud : la nouvelle expérience marocaine, la nouvelle Constitution tunisienne, l'autorité judiciaire dans la nouvelle Constitution égyptienne, le modèle jordanien, le modèle israélien et le modèle libanais concernant la répartition des compétences en matière de gouvernance entre le pouvoir judiciaire et l'administration de la justice. (II)**

(Représentants des pays partenaires du Voisinage Sud)

Débat

***** Fin de la deuxième journée *****

Jeudi 23 octobre 2014

09h30 – 11h00 **Modèle de répartition des compétences entre le Conseil de la magistrature, le ministère de la Justice et les autres acteurs du pouvoir judiciaire. L'expérience du pays d'accueil.**

Renato GONZALVEZ, Directeur général adjoint, Direction générale de la politique en matière de justice, ministère portugais de la Justice.

Débat

11h00 – 11h30 Pause café

11h30 – 13h00 **Atelier : Aperçu de la situation dans les pays partenaires du Voisinage Sud concernant la répartition des compétences entre les Conseils de la magistrature et les ministères de la Justice : une vue d'ensemble des compétences.**

Andrés SALCEDO VELASCO

José María FERNÁNDEZ VILLALOBOS

Débat

13h00 – 14h00 Déjeuner

14h00 – 15h30 **Le scénario dans les pays partenaires du Voisinage Sud : la nouvelle expérience marocaine, la nouvelle Constitution tunisienne, l'autorité judiciaire dans la nouvelle Constitution égyptienne, le modèle jordanien, le modèle israélien et le modèle libanais concernant la répartition des compétences en matière de gouvernance entre le pouvoir judiciaire et l'administration de la justice. (III)**

(Représentants des pays partenaires du Voisinage Sud)

Débat

15h30- 16h00 **Atelier : Programme législatif concernant le pouvoir judiciaire et l'administration de la justice. Un programme commun.**

Andrés SALCEDO VELASCO

José María FERNÁNDEZ VILLALOBOS

Débat

16h00 – 16h15 Pause

16h15 – 16h45 **Session plénière, débat et conclusions.**

José María FERNÁNDEZ VILLALOBOS

16h45 – 17h00 **Clôture du séminaire**

Andrés SALCEDO VELASCO

***** Fin du séminaire de formation *****

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le projet

Le projet Euromed Justice III financé par l'UE avec un budget de € 5 millions pour la période 2011-2014 (prolongé jusqu'à mars 2015) entend poursuivre les succès remportés par Euromed Justice I et II, comme le développement d'un espace euro-méditerranéen de coopération dans le domaine de la justice, en soutenant le renforcement de la capacité des partenaires et en promouvant la modernisation de la justice, y compris un meilleur accès à la justice.

Ce projet est mis en oeuvre par le consortium dont le chef de file est l'Institut Européen d'Administration Publique (IEAP) et qui est composé de la FIIAPP (Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Pública), l'IRZ (Deutsche Stiftung für Internationale Rechtliche Zusammenarbeit) et la SOFRECO (Société Française de Réalisation d'Etudes et de Conseil). L'IEAP à Barcelone est l'Unité de gestion du programme pour le Projet EuroMed Justice III.

Les pays bénéficiaires de ce projet sont les pays partenaires du Voisinage Sud, à savoir : la République algérienne démocratique et populaire, la République arabe d'Egypte, Israël, le Royaume hachémite de Jordanie, le Liban, le Royaume du Maroc, la Palestine, la République arabe syrienne (qui fait formellement partie du projet même s'il y a une suspension temporaire et partielle du projet EuroMed Justice III en termes de participation syrienne), la République tunisienne et la Libye en tant que nouveau pays partenaire du Voisinage Sud bénéficiaire du projet.

Le projet EuroMed Justice III traite plus particulièrement de questions relevant des thèmes de l'accès à la justice et aide judiciaire, résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale, et droit pénal et droit pénitentiaire.

Les activités du projet consistent essentiellement dans la réalisation de groupes de travail (1e phase du projet) et l'organisation de sessions de formation et de visites d'étude sur les 3 composantes du projet (2e phase du projet et période de prolongation). Des rapports de recherche et des manuels ont été élaborés au cours de la première phase et publiés à l'issue de celle-ci, et des modules didactiques ont été présentés durant la deuxième phase du projet.

Le séminaire de formation

Ce séminaire a lieu dans le cadre de **la première composante** du projet : « Accès à la justice et aide judiciaire ».

Le titre de ce quatrième séminaire est « Politique judiciaire, gouvernance et compétences du pouvoir judiciaire, et qualité de la justice ».

Les phases du projet réalisées jusqu'ici ont montré que **la répartition des pouvoirs en matière de gouvernance –** constitutionnels et juridiques – du Pouvoir judiciaire et de l'administration de la justice entre les différents acteurs et pouvoirs institutionnels est l'un des **facteurs institutionnels qui ne sont pas clairement résolus dans la région**. Ceci est certainement dû à la complexité du sujet et on en trouve également un certain nombre d'exemples dans les Etats membres de l'Union européenne. **Ceci est une question d'actualité du fait des changements récents,** y compris les changements constitutionnels, qui se sont produits dans la région, et qui résultent directement ou indirectement des printemps arabes. En outre, les problèmes dus à cette confrontation **affectent**

de manière déterminante le développement et l'amélioration de la gouvernance et la **qualité dans le domaine de la justice**, non seulement au niveau opérationnel interne, mais aussi sur le plan de la coopération internationale avec le secteur de la justice dans ces pays, surtout dans le cadre de la coopération bilatérale entre l'UE et les pays partenaires du Voisinage Sud. Ce séminaire offrira l'occasion d'échanger les expériences en la matière au niveau régional.

Une bonne identification à court et moyen terme des acteurs et de leurs rôles et capacités respectifs, et des **modèles d'interaction entre les Conseils de la magistrature, les ministères de la Justice et l'indépendance judiciaire**, aura nécessairement un impact pour améliorer l'évolution future dans ce domaine. Nous devons nous concentrer sur ce point essentiel et **analyser les différents modèles en place** dans les pays partenaires du Voisinage Sud et les comparer aux modèles et à l'évolution des Etats membres de l'UE, tout en les rapprochant des tendances « standard » dans ces domaines et en s'efforçant de recenser les questions les plus difficiles et les meilleurs exemples régionaux au niveau horizontal. Les participants pourront ainsi comparer les avantages et inconvénients de chaque modèle par rapport au contexte régional, tandis que l'UE et les pays bénéficiaires pourraient mieux identifier les besoins et opportunités spécifiques – tant actuels que futurs – d'assistance technique législative dans le cadre de la coopération mutuelle dans ce domaine.

Cette activité vise à fournir une **analyse de la construction des agendas législatifs** de l'UE et de ses Etats membres et de leurs **stratégies législatives et programmes d'action qui ressortissent des** compétences de l'UE et des ministères de la justice des Etats membres sous l'angle du contenu des politiques judiciaires et de l'administration de la justice.

Ceci devrait permettre de brosser un **tableau comparatif** de la législation d'ensemble des pays partenaires du Voisinage Sud, de leurs similarités, lacunes, leur convergence ou divergence par rapport au standard européen et à la norme en place dans d'autres pays de la région.

Cette activité devrait permettre à l'UE et aux pays bénéficiaires de **mieux recenser les besoins spécifiques** et les opportunités – tant actuels que futurs – d'assistance technique législative dans le cadre de la coopération mutuelle et du contenu du projet.

Ainsi, nous allons partager l'avis des experts internationaux et l'approche qu'ont les participants de ces questions à partir de leur propre perspective, de leur expérience et de leurs compétences respectives. Grâce à une discussion approfondie et détaillée, nous connaîtrons la situation actuelle dans les domaines qui nous occupent ici.

Ce séminaire nous permettra aussi de connaître les différentes caractéristiques que l'on rencontre dans la région et de mieux nous connaître mutuellement au travers d'un échange d'expériences et d'idées entre les participants.

Méthode de travail

Le point de départ est que tous les participants soient conscients du fait qu'ils seront les principaux acteurs du séminaire de formation dès lors qu'ils seront en mesure de partager leurs expériences et vues respectives sur les questions abordées.

Nous attendons des experts qui participent à ce séminaire qu'ils aient une connaissance approfondie des thèmes à l'ordre du jour et qu'ils puissent brosser un tableau détaillé de la situation actuelle dans leurs pays respectifs à ce sujet. Nous souhaitons aussi qu'ils se préparent à l'avance pour la discussion afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles.

Dans ce contexte et afin de garantir une bonne préparation, l'Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet fournira aux participants, au moins deux semaines avant la date du séminaire, l'ordre du jour du séminaire ainsi qu'une liste des documents pertinents traitant des questions abordées. Ces documents seront aussi disponibles sur le site Internet du Projet EuroMed Justice III où les participants pourront les télécharger.

Il ne faut pas oublier que même si c'est l'expert qui détermine le cadre de son exposé, l'objectif des séminaires de formation n'est pas un simple transfert de connaissances, mais plutôt de donner aux participants la possibilité de partager leurs expériences et points de vue sur les questions qui sont traitées. Cette méthodologie nous permettra ensuite de profiter de l'expérience de nos collègues et, à notre avis, l'atmosphère de travail devrait faciliter les rapports entre les participants. A cet égard et aussi pour provoquer le débat, on introduira des études de cas ou ateliers dans les différents séminaires de formation en fonction des questions débattues.

La qualité des différentes sessions sera évaluée au moyen de formulaires d'évaluation qui seront remis aux participants à l'issue du séminaire. Après chaque séminaire de formation, ses résultats seront ainsi évalués par les participants, y compris la perception subjective qu'ils ont du contenu et des formateurs.

Experts

Quatre (4) experts de chaque pays bénéficiaire sont invités à participer à chaque séminaire de formation.

Groupe cible

Ce séminaire s'adresse plus spécialement aux décideurs du ministère de la Justice ou d'une institution équivalente, aux représentants des Conseils de la magistrature/Cour suprême/Bureau du procureur, et aux représentants des Conseils des barreaux ou ONG hautement spécialisées, avec l'intervention de représentants des réseaux ou agences européens (RECJ, COE, etc.).

Par ailleurs, les juges, avocats et procureurs, hauts fonctionnaires des ministères de la Justice et du Conseil de la magistrature, ou les formateurs des institutions de formation des magistrats/procureurs/avocats et représentants des acteurs non gouvernementaux chargés des questions abordées par ce séminaire sont également invités à participer à ce séminaire.

Plus particulièrement pour ce séminaire, il serait souhaitable que dans la mesure du possible les participants aient une vision stratégique et une expertise, des compétences ou de l'expérience des questions faisant l'objet des débats.

Les experts devront avoir le profil requis, posséder une grande connaissance et avoir une vision globale des sujets traités, et doivent être disposés à livrer une contribution effective au séminaire de formation.

La qualité des experts proposés est la principale garantie de voir les efforts que nous déploierons ensemble au cours des séminaires déboucher sur une bonne analyse et un diagnostic exact de la situation dans les domaines abordés, et sur un échange d'informations à la fois utiles, fiables et exactes.

Documentation

Une liste de la documentation de base qui est disponible en ligne sur le site du projet sera remise à l'avance aux participants. Il s'agit, entre autres, de:

- Documentation internationale pertinente en la matière produite par l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, les Nations unies, etc.
- D'autres documents, le cas échéant, ceux fournis par les participants deys partenaires du Voisinage Sud.
- Documents de travail.
- Bibliographie.

Langues de travail

Français, anglais et arabe ave interprétation simultanée pendant toute la durée du séminaire.

Lieu du séminaire et hébergement des participants

HOTEL REAL PALACIO

Rua Tomas Ribeiro. 115

1050-228 LISBOA

Tel: +351 213 199 500

WWW.REALHOTELSGROUP.COM